



# **Mémoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec**

Pour les consultations prébudgétaires – Budget fédéral 2022-2023

Soumis au Comité permanent des finances (FINA)

6 août 2021



## Liste de recommandations

**Recommandation 1** : Que le gouvernement **améliore le Régime d'assurance-emploi** en instaurant une seule norme hybride d'admissibilité au régime d'assurance-emploi, soit 420 heures ou 12 semaines de travail assurables, en retenant celle la plus profitable à la personne prestataire.

**Recommandation 2** : Que le gouvernement abolisse la norme variable d'admissibilité (NVA), qu'il fixe un nombre minimal de 35 semaines de prestations calculées sur la base des 12 meilleures semaines au cours de la période de référence sans égard au taux de chômage régional.

**Recommandation 3** : Que le gouvernement limite les exclusions pour départ volontaire ou perte d'emploi pour inconduite à un maximum de six semaines selon les circonstances de la fin d'emploi.

**Recommandation 4** : Que le gouvernement ne considère plus les indemnités de départ ou les préavis de licenciement dans la détermination de la période de prestations et qu'il abolisse le délai maximal de 52 ou 104 semaines pour recevoir celles-ci.

**Recommandation 5** : Que le gouvernement augmente le maximum de la rémunération annuelle assurable à celui qui prévaut dans le Régime québécois d'assurance parentale; qu'il relève aussi le taux de remplacement à au moins 60 % de ce maximum.

**Recommandation 6** : Que le gouvernement participe au financement de la caisse de l'assurance-emploi et qu'il prévoit un mécanisme de fixation des cotisations de manière à constituer une réserve de stabilité de la caisse de 10 à 15 G\$.

**Recommandation 7** : Que le gouvernement mette sur pied un organisme tripartite ayant la responsabilité de fixer le taux de cotisation, de gérer le patrimoine fiduciaire de la caisse autonome et de définir la portée du régime.

**Recommandation 8** : Que le gouvernement **mette sur pied un Régime public et universel d'assurance médicaments** et qu'il assure un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec à la condition qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou meilleure que le régime pancanadien.

**Recommandation 9** : Que le gouvernement revoie la façon dont les prix des médicaments brevetés sont fixés notamment par le biais d'une réforme du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

**Recommandation 10** : Que le gouvernement assure l'indépendance de Santé Canada afin que les médicaments qui font leur entrée sur le marché soient réellement sécuritaires et efficaces ; en abolissant la part de financement provenant de l'industrie ; en rehaussant le budget de ce ministère et en renforçant son contrôle sur les études cliniques; enfin, en interdisant toute forme de publicité sur les médicaments.

**Recommandation 11** : Que le gouvernement **rehausse le Transfert canadien en matière de santé (TCS)** de sorte que la contribution aux coûts des soins de santé passe de 22 % à 35 %. Il doit également participer au financement à l'éventuel régime d'assurance médicaments pancanadien.

**Recommandation 12** : Que le gouvernement **mette en œuvre une stratégie industrielle cohérente, verte et solidaire**, financée adéquatement, afin de relever les défis postpandémie et pour relancer et bâtir une économie résiliente et inclusive à long terme. Cette stratégie doit inclure des idées concrètes telles des investissements dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques; la consolidation des activités des filières industrielles existantes, le renforcement des activités de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations, une utilisation stratégique des marchés publics de manière à favoriser l'approvisionnement de proximité; des investissements dans des projets d'infrastructure incluant ceux à vocation sociale; un soutien aux entreprises par le biais d'aides financières ciblées et conditionnelles en matière de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

**Recommandation 13** : Que le gouvernement **s'engage à prévoir une transition juste** afin de mieux répartir les effets négatifs de transformations appréhendées du travail et du marché de l'emploi et à financer adéquatement les mesures nécessaires.

**Recommandation 14** : Que le gouvernement **joue un rôle de leader pour l'obtention d'un impôt minimal mondial pour les entreprises multinationales**, de hausser le taux d'inclusion du gain en capital de 50 % à 75 % pour les particuliers et sociétés, et envisager l'instauration d'une taxe sur le patrimoine des grandes fortunes.

## Introduction

La crise de la COVID-19 a eu un impact majeur sur l'économie et les finances publiques du Canada. Malgré tout, le directeur parlementaire du budget affirme que les finances publiques fédérales sont viables à long terme même en prenant en compte les mesures contenues dans le dernier budget. Il importe donc de rejeter le retour à des politiques d'austérité. La FTQ demande au gouvernement de privilégier des mesures qui répondent aux besoins de la population. Le prochain budget doit être le point de départ d'une véritable relance économique afin de bâtir une économie plus durable, résiliente et solidaire.

### 1. Amélioration du Régime d'assurance-emploi

La crise imputable à la pandémie a mis en exergue l'inadéquation du régime pour répondre aux besoins des travailleurs et travailleuses en cas de perte d'emploi. Actuellement moins de quatre personnes en chômage sur dix s'y qualifient alors qu'elles paient toutes des cotisations. La FTQ demande donc sa bonification par :

- **L'instauration d'une seule norme hybride d'admissibilité.** Une semaine devra équivaloir à 14 heures travaillées au cours d'une semaine pour être considérée comme assurable.
- **L'abolition de la norme variable d'admissibilité.** L'abolition de cette norme fera en sorte de régler en totalité ou en grande partie le problème du « trou noir ». Ce calcul serait plus juste pour les personnes occupant des emplois intermittents, temporaires ou à temps partiel.
- **La restriction des exclusions pour départ volontaire ou perte d'emploi pour inconduite.** Actuellement, l'exclusion au régime selon ces deux situations varie de 7 à 12 semaines, ce qui s'avère être une pénalité trop lourde pour la plupart des personnes en chômage qui ont des responsabilités financières à court terme.
- **L'exclusion des indemnités de départ ou les préavis de licenciement dans la détermination de la période de prestations.** Ces indemnités ne devraient pas influencer sur la période de prestations puisqu'elles ne constituent pas du salaire, mais bien une compensation pour la perte définitive de son emploi.
- **L'augmentation du maximum de la rémunération assurable et du taux de remplacement.** Afin de permettre aux personnes en chômage de bénéficier de prestations bonifiées.
- **La participation du gouvernement fédéral au financement de la caisse.** Comme une révision du financement de ce régime s'impose, nous souhaitons le rétablissement de la contribution gouvernementale à ce dernier.

- **La mise sur pied d'un organisme tripartite.** Afin d'améliorer la gouvernance du régime, nous demandons la création d'un organisme composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des personnes salariées.

## 2. Instaurer une assurance médicaments universelle et publique

Malgré un consensus parmi les comités de travail<sup>1</sup> pour l'établissement d'un régime public et universel d'assurance médicaments, rien ne bouge. Lors de son dernier budget, le gouvernement a raté une occasion de mettre en place ce programme tel que promis lors du budget de 2019.

- **Mettre sur pied un régime public et universel d'assurance médicaments.** Nous demandons que le gouvernement enclenche une démarche visant l'instauration d'un régime public et universel d'assurance médicaments. Pour ce faire, la *Loi canadienne sur la santé* pourrait être modifiée pour y inclure les médicaments d'ordonnance dans les services assurés, ce qui obligerait le Québec à mettre sur pied son propre régime. Il serait également acceptable que le gouvernement procède à des négociations avec les provinces, tel que proposé par le rapport Hoskins.
- **Assurer un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec.** Dans l'éventualité de la mise sur pied d'un tel régime, il faut un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec à la condition qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou meilleure que le régime pancanadien.
- **Revoir la façon dont les prix des médicaments brevetés sont fixés.** Depuis plusieurs décennies, le Canada, qui est responsable de déterminer les prix des médicaments brevetés, maintient une politique de prix élevés pour attirer les investissements en R-D de l'industrie pharmaceutique. C'est ce qui explique que les prix des médicaments brevetés au Canada sont parmi les plus élevés au monde. Cette politique constitue un échec; en 2019, l'industrie ne consacrait que 3,9 % de ses recettes en R-D alors qu'elle s'était engagée à verser 10 %. Même le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), l'organisme réglementaire responsable de déterminer la justesse des prix des médicaments brevetés, remet en question l'efficacité de cette politique.
- **Assurer l'indépendance de Santé Canada.** L'industrie pharmaceutique exerce une trop grande influence sur Santé Canada. C'est pourquoi nous demandons que le gouvernement :
  - a) Assure l'indépendance de Santé Canada ;
  - b) Abolisse la part de financement de Santé Canada provenant de l'industrie ;

---

<sup>1</sup> Comité permanent de la santé de la Chambre des communes (2018) et le Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments (rapport Hoskins - 2019).

- c) Rehausse le budget de ce ministère et renforce son contrôle sur les études cliniques actuellement réalisées par l'industrie qui servent à évaluer l'efficacité et l'innocuité des médicaments ;
- d) Interdise toute forme de publicité sur les médicaments

### 3. Rehausser le financement fédéral pour le système de santé

Au cours des dernières décennies, les transferts en santé versés aux provinces ont considérablement diminué, tournant aujourd'hui autour de 20 %. Pour assurer la viabilité du système québécois de santé, la FTQ réclame une hausse de ces transferts pour qu'ils représentent 35 % des dépenses en santé. De plus, il devrait assumer une part des coûts du futur régime public et universel d'assurance médicaments.

### 4. Un plan de relance économique

La relance à court terme est bien amorcée. Cependant, les perspectives de croissance économique à long terme demeurent toujours préoccupantes notamment pour les secteurs de l'aéronautique, des arts et de la culture, du tourisme et de la restauration. Dans son dernier budget, la ministre des Finances a annoncé un plan de relance dont le financement s'élèvera jusqu'à 100 G\$ au cours des trois prochaines années. Toutefois, ces nombreuses mesures tirent dans tous les sens sans vision directrice.

- **Une stratégie industrielle ambitieuse et verte** doit être intégrée au plan de relance ayant comme objectifs d'accélérer la transition vers une société sobre en énergie, d'amorcer les réformes structurelles qui permettront au Canada de transiter vers de nouveaux modes de production et de consommation, et de mettre en œuvre de grands projets d'investissements nécessaires à la création d'emplois et au développement d'une économie prospère.
- **Une mobilisation des capitaux publics en faveur de la lutte contre les changements climatiques**, d'un soutien à des secteurs porteurs, à des projets structurants visant la carboneutralité et à des entreprises innovantes qui utilisent des technologies propres doit être présente dans cette politique.
- **Une utilisation stratégique des marchés publics.** Le Canada dispose d'un nombre important d'entreprises publiques et parapubliques qui représentent une large portion de l'économie. Le gouvernement se doit de prioriser le développement durable et l'environnement et, à ce titre, devrait privilégier l'approvisionnement de biens et services de proximité de manière à être écoresponsable.
- **Des aides financières ciblées et conditionnelles.** Nous demandons que l'aide financière soit accordée en contrepartie de résultats en matière de création d'emplois, de conditions salariales, de gains environnementaux et d'investissements sur le territoire.

## **5. Prévoir une transition juste**

Le gouvernement se doit de répartir les coûts économiques et sociaux pour construire une économie résiliente et durable de manière équitable entre tous les acteurs de la société. La transition juste doit aussi prévoir des mesures de formation, une protection sociale adéquate, des plans d'investissement et de diversification économique accompagnés de politiques actives du marché du travail. Cela exige une contribution des entreprises et un financement public adéquat.

## **6. Une justice fiscale en menant une lutte active contre les paradis fiscaux**

Il est urgent de mener une lutte active contre les paradis fiscaux, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale. Plusieurs mesures ont été introduites lors du dernier budget et, bien qu'elles s'implantent tardivement, la FTQ a salué les gestes posés.

Outre ces mesures, nous demandons au gouvernement de jouer un rôle de leader dans les négociations actuelles à l'OCDE concernant l'imposition des entreprises multinationales.